Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
8 mai 2023
Français
Original : anglais

Conseil du développement industriel
Cinquante et unième session
Vienne, 3-6 juillet 2023
Point 11 de l'ordre du jour provisoire
Développement inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire

Développement industriel inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire

Rapport du Directeur général

Conformément à la décision IDB.50/Dec.6, le présent document rend compte des activités et de l'approche stratégique de l'ONUDI relatives à sa coopération avec les pays à revenu intermédiaire et décrit la portée des programmes et les principales initiatives auxquelles cette coopération donne lieu. Il s'appuie sur les informations fournies dans le dernier rapport au Conseil (IDB.50/19).

I. Historique

1. D'après le classement établi par la Banque mondiale, 105 États Membres de l'ONUDI figurent actuellement dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire[1]. Dans ce contexte, l'ONUDI a élaboré un cadre stratégique pour l'établissement de partenariats avec ces pays, qui a été adopté en 2019, à la dix-huitième session de la Conférence générale, par la résolution GC.18/Res.9.

2. La stratégie de l'ONUDI à l'égard des pays à revenu intermédiaire s'articule autour de deux axes. Le cadre stratégique pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire met en correspondance les atouts et les compétences techniques de l'Organisation avec les besoins particuliers des pays, tandis que le plan de travail pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire vise à faire exécuter le cadre stratégique par des mesures et initiatives concrètes.

3. Dans ce contexte, et compte tenu de la nouvelle structure organisationnelle du Secrétariat mise en place en 2022, la stratégie de l'ONUDI à l'égard des pays à revenu

[1] Nombre au 1er avril 2023. Le classement des pays par revenu établi par la Banque mondiale peut être consulté à l'adresse : https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.

V.23-08250 (F) 170523 180523

Merci de recycler

intermédiaire est progressivement adaptée aux nouvelles priorités de l'Organisation afin de cadrer avec sa nouvelle devise, le progrès par l'innovation.

II. Plan de travail de l'ONUDI pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire

4. Une version actualisée du plan de travail établi en vue de l'exécution du cadre stratégique est présentée, pour examen, à la cinquante et unième session du Conseil, dans un document de séance publié sous la cote IDB.51/CRP.4. Ce plan de travail recense les contributions reçues des États Membres et illustre l'adéquation avec la nouvelle devise de l'ONUDI susmentionnée, le progrès par l'innovation.

III. Nouvelles initiatives de l'ONUDI

5. Dans son cadre stratégique pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire et le plan de travail qui s'y rapporte, l'ONUDI répertorie les domaines et les fonctions qui pourraient donner lieu à un renforcement de la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, au-delà des activités ordinaires de coopération technique.

A. Fonction d'orientation

6. Le forum multilatéral sur la politique industrielle est la réponse apportée par l'ONUDI à ses États Membres qui lui demandaient d'élargir et d'amplifier sa prestation de services consultatifs en matière de politique industrielle. L'édition inaugurale de ce forum, tenue en 2023, a été l'occasion de réfléchir à la manière dont la politique industrielle pouvait être mise à profit pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 9. Le forum a porté, en priorité, sur les moyens d'exploiter la politique industrielle pour relever les défis complexes que sont les changements climatiques, la transformation numérique et l'égalité des sexes. Il a permis de renforcer les partenariats au sein de l'ONUDI et avec les entités multilatérales. En réponse à une demande du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'ONUDI a organisé, en marge du forum, une manifestation sur la politique industrielle dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

7. Le Global Industrial Policy Advice Facility de l'ONUDI, un dispositif mondial de services consultatifs en matière de politique industrielle, a été créé en décembre 2021 pour proposer aux États Membres des orientations fiables et des possibilités de développement de leurs capacités en vue d'une transformation durable et inclusive de l'industrie. Au total, 13 des 18 interventions menées en 2022 ont eu lieu dans des pays à revenu intermédiaire.

8. Dans le cadre du Programme mondial pour l'hydrogène vert dans l'industrie, l'ONUDI met au point, en collaboration avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et l'Institut allemand du développement et de la durabilité, un ensemble d'outils destinés à aider les décisionnaires à concevoir une stratégie en faveur de l'hydrogène vert, qui porte à la fois sur sa production et sur son adoption au niveau national.

9. En 2022, l'ONUDI a intensifié son action de conseil stratégique, notamment en contribuant à l'élaboration de la stratégie nationale de l'Albanie pour le développement et l'intégration européenne à l'horizon 2030 et en soutenant, en coopération avec l'Union européenne, l'élaboration de la stratégie de la Jordanie sur l'intelligence artificielle. En 2023, l'ONUDI participe à l'élaboration du plan d'action en faveur de la décarbonisation de l'industrie au Maroc et elle entreprendra également des activités de diagnostic, de renforcement des capacités et de conseil stratégique en vue de l'élaboration d'une stratégie de développement industriel pour l'Ukraine.

B. Rôle normatif

10. Pour promouvoir son rôle normatif, l'ONUDI a créé, en 2022, un réseau interne de coordonnateurs et coordonnatrices issus de l'ensemble de ses services. Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie formelle de promotion de ce rôle normatif, la prise en compte des spécificités des pays à revenu intermédiaire vise à proposer à ces pays des solutions adaptées pour les aider à surmonter les goulets d'étranglement et les difficultés d'ordre normatif auxquels ils se heurtent.

11. L'ONUDI élabore et met en œuvre, à l'échelle de l'Organisation, une approche intégrée, fondée sur les risques et transparente destinée à promouvoir une culture du partenariat, ainsi qu'un outil de gestion des partenariats à la pointe de la technologie, qui sera mis en service en 2023. Cet outil permettra d'améliorer la gestion des partenariats à l'ONUDI et de rationaliser le cycle des partenariats, établis notamment avec les pays à revenu intermédiaire et entre eux.

C. Mobilisation et promotion de partenariats

12. Dans le cadre de la nouvelle structure du Secrétariat de l'ONUDI, la Division des partenariats public-privé a été créée dans le but de cultiver de manière stratégique les partenariats entre les secteurs public et privé. En encourageant ces partenariats, la Division cherche à débloquer des ressources supplémentaires, y compris dans les pays à revenu intermédiaire. En octobre 2022, l'ONUDI a dressé un état des lieux des partenariats en cours afin d'évaluer leurs retombées et d'élaborer des recommandations pour l'avenir.

13. En 2022, dans le cadre de son programme mondial pour l'hydrogène vert dans l'industrie, l'ONUDI a lancé, en Égypte et au Maroc, le Partenariat mondial pour l'application de l'hydrogène dans l'industrie. Elle a également soutenu la création du Forum mondial sur l'hydrogène renouvelable, lancé à l'occasion de la COP 27, qui vise à aider les pays à coordonner leurs projets en faveur de l'hydrogène et à débloquer les investissements nécessaires. En collaboration avec Hydrogen Europe, l'ONUDI dresse la liste des compétences nécessaires dans la chaîne de valeur de l'hydrogène vert, qu'elle utilisera ensuite pour cerner les lacunes des pays à revenu intermédiaire en la matière. Elle commencera avec l'Égypte, le Maroc, la Namibie et la Tunisie. En partenariat avec l'Organisation internationale de normalisation, l'ONUDI élabore une norme technique internationale pour l'hydrogène fondée sur la quantité d'équivalent de dioxyde de carbone émise au cours de sa production.

14. La plateforme d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 (SDG 9 Accelerator), mise en service en 2022 pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, fait naître des réseaux et des partenariats qui relient les pays et les donateurs. Elle joue également le rôle de passerelle vers une multitude d'idées et de possibilités pour faire progresser la réalisation de l'objectif 9. Tandis que cette plateforme se renforçait, une conférence régionale consacrée à l'accélération de la réalisation de l'objectif 9 dans les pays à revenu intermédiaire d'Amérique latine et des Caraïbes s'est tenue en mars 2023. Elle visait à mettre en lumière le rôle de l'industrialisation, qui permet aux pays à revenu intermédiaire de surmonter les obstacles, tels que le piège du revenu intermédiaire, ainsi qu'à affecter les ressources stratégiques de ces pays vers des équipements avancés de production tout en encourageant l'investissement dans l'innovation.

15. Comme cela lui a été demandé dans la décision IDB.50/Dec.6, l'ONUDI organise, en étroite collaboration avec les États Membres, une manifestation en marge de l'édition 2023 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, destinée à mettre en évidence l'action qu'elle mène pour aider les pays à revenu intermédiaire à atteindre l'objectif de développement durable n° 9 et les cibles qui lui sont associées.

16. L'ONUDI continue d'étendre son réseau de bureaux de promotion des investissements et de la technologie en soutenant la création d'un bureau en Argentine. Il s'agira d'un mécanisme qui contribuera à un développement industriel inclusif et durable et stimulera la croissance économique de l'Argentine et de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes par le progrès technologique, la création d'emplois et l'ouverture de débouchés à l'exportation.

D. Coopération technique

17. La coopération technique reste l'élément central de la prestation de services de l'ONUDI, à la fois sur le plan de l'allocation des ressources que sur celui de la création de valeur pour les États Membres. Le volet de la coopération technique consacré à une « industrie écologiquement viable » continue de représenter la majeure partie du portefeuille de l'ONUDI (53,9 % des projets de coopération technique en 2022), suivi des volets consacrés à la « prospérité partagée grâce à l'industrie » (21,1 %), à la « compétitivité économique » (19,9 %) et aux « services transversaux » (4,4 %)[2].

18. Afin de déterminer et de hiérarchiser les mesures qu'elle pourrait prendre pour remédier aux lacunes et aux difficultés dont souffrent les pays à revenu intermédiaire, l'ONUDI a créé, en 2022, une équipe spéciale interdivisions chargée de réfléchir aux moyens d'accroître sa capacité à changer les choses en profondeur dans ce groupe de pays et de mieux coordonner les activités de coopération technique en son sein.

E. Renforcement des connaissances et coordination

19. À l'échelle du système des Nations Unies, l'ONUDI participe activement à la définition de plusieurs axes de travail présentant un intérêt particulier pour les pays à revenu intermédiaire, afin de mesurer les progrès accomplis au-delà des indicateurs liés au PIB. Ces travaux consistent dans des débats menés au niveau du Réseau des économistes des Nations Unies et du Comité de haut niveau sur les programmes.

20. La plateforme Knowledge Hub de l'ONUDI propose des formations au développement industriel par le commerce, l'innovation et l'investissement. Ce pôle de connaissances est essentiel pour le perfectionnement continu des acteurs de la promotion des investissements. Des centaines d'utilisateurs et utilisatrices ont ainsi obtenu la certification sur l'élaboration et l'évaluation de projets d'investissement.

IV. Mesure à prendre par le Conseil

21. Le Conseil est invité à prendre note des informations qui figurent dans le présent document.

---

[2] Voir *Rapport annuel de l'ONUDI 2022*, appendice A (p. 12), disponible à l'adresse suivante : https://www.unido.org/sites/default/files/unido-publications/2023-04/Annual%20Report%202022%20Appendices-French.pdf.